Un communiqué de l'artothèque de Poitiers

publié le 01/09/2015

Actualisation des modalités d'emprunt

Descriptif :

Karinne S.Bouchard présente les actions de médiation de l'artothèque de Poitiers

Découvrir les œuvres et les artistes de l' artothèque, les différentes techniques.....
Aussi simplement que pour tout autre document, sans abonnement supplémentaire, l'artothèque de la Médiathèque François-Mitterrand offre à tous ses abonnés la possibilité d'emprunter pour une durée de 60 jours non renouvelables 5 œuvres d'art par établissement scolaire (2 pour les particuliers) parmi les 637 éléments de sa collection.

L'artothèque c'est aussi : des expositions, des rencontres, des accueils de classes, des propositions de lecture....

Pour sensibiliser un large public à l'art contemporain, l' artothèque de la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers s'attache, à proposer des actions de médiation à partir de sa collection et de sa programmation d'expositions.
Adaptées à chaque niveau, de la maternelle à l'université, ces médiations sont l'occasion de développer la curiosité de l'élève vis-à-vis du travail de l'artiste, tout en l'amenant à former son propre regard critique sur la création contemporaine.

La démarche :
- favoriser la rencontre directe des élèves avec les œuvres d'art,
- promouvoir des recherches à partir des œuvres et développer la curiosité et le jugement critique,
- aider les enseignants à construire leurs projets et mettre à leur disposition des documents pédagogiques concernant les œuvres (catalogues, techniques et vocabulaires spécifiques...),

Modalités de prêt :
Les œuvres sont empruntables par tout établissement scolaire public.

L'établissement s'engage à :
- prendre une carte d'abonnement à la Médiathèque François-Mitterrand au nom de l'établissement
- se charger du transport aller et retour (pour les très grands formats, la responsable de l'artothèque effectuera le transport des œuvres)
- présenter les œuvres dans les conditions les plus favorables,
- prendre les mesures de protection adéquates des œuvres, et payer le forfait de remplacement en cas de bris de glace, détérioration d'encadrement ou détérioration de l'œuvre.

L'artothèque s'engage à :
- fournir 5 œuvres ou un module d'œuvres, pendant une période à déterminer en fonction du projet avec les enseignants, et tout documents pédagogiques nécessaires.

Pour tous renseignements, s'adresser à Karinne Sacrez-Bouchard, Responsable artothèque

Tel : 05 49 52 31 74 (poste 65 104)

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.